

En conséquence, ils demandent humblement au Parlement de se dissoudre pour permettre aux Canadiens d'accepter ou de rejeter l'Accord de libre-échange dans le cadre d'élections générales.

#### LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. Jim Jepson (London-Est):** Monsieur le Président, en vertu du Règlement 106, j'ai le plaisir et le devoir de présenter une pétition signée par environ 500 commettants de London. Ceux-ci affirment que l'avortement libre permet de tuer des milliers d'enfants à naître canadiens, alors que la médecine a fourni de nombreuses preuves selon lesquelles l'enfant à naître est un être humain et que la législation canadienne n'offre pas une protection suffisante à celui-ci. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de prendre les mesures qui s'imposent pour que la Charte canadienne des droits et libertés assure la protection des enfants à naître.

\* \* \*

[Français]

#### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai 20 pétitions à déposer au nom de Canadiens et de Canadiennes qui s'opposent fortement à la signature et à l'Entente commerciale Mulroney-Reagan sur le libre-échange, et qui déclarent humblement que le gouvernement Mulroney a vendu le Canada sans rien obtenir en échange; que les industries canadiennes ne sont toujours pas protégées contre les lois commerciales américaines; que les États-Unis ont obtenu tout ce qu'ils voulaient dans tous les secteurs importants, notamment l'agriculture, l'énergie, le commerce de l'automobile, les services financiers et les investissements; que les emplois de milliers de Canadiens sont menacés et que le gouvernement conservateur n'a prévu aucune aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs canadiens.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de blâmer le gouvernement conservateur d'avoir signé l'Entente Mulroney-Reagan sur le commerce.

\* \* \*

● (1120)

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 364, 376 et 381.

[Texte]

#### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA POSSIBILITÉ D'OPTER POUR LA RETRAITE ANTICIPÉE

Question n° 364—**M. Angus:**

Depuis qu'on a adopté des dispositions permettant aux citoyens d'opter pour la retraite anticipée en vertu du Régime de pensions du Canada, des citoyens a) de l'agglomération de Thunder Bay, en Ontario, b) de l'agglomération

#### Questions au Feuilleton

d'Atikokan, en Ontario, c) de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan d) de la zone regroupant les circonscriptions de Thunder Bay—Atikokan, Thunder Bay—Nipigon et Kenora—Rainy River ont-ils demandé à se prévaloir de cette option et, dans l'affirmative, (i) combien y en a-t-il eu (ii) dans combien de cas cette demande a-t-elle été agréée?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** (i) a) Thunder Bay, 1 791; b) Atikokan, 56; c) Thunder Bay—Atikokan, 968; d) Thunder Bay—Atikokan, 968, (excluant Thunder Bay, partie a) ci-haut); Thunder Bay—Nipigon, 923, (excluant Thunder Bay, partie a) ci-haut); Kenora—Rainy River, 906.

(ii) Le nombre de demandes agréées n'est pas disponible. Une fois qu'une prestation de retraite anticipée a été accordée, aucune distinction n'est faite dans le système du RPC entre les paiements de ces prestations et ceux des prestations ordinaires. Tous les demandeurs admissibles auraient dû voir leur demande être agréée. Seuls les demandeurs non admissibles (ex.: des personnes qui n'auraient jamais cotisé au RPC) devraient voir leur demande être rejetée.

#### LA QUALITÉ DES EAUX DE LA RIVIÈRE RIDEAU

Question n° 376—**M. Turner (Ottawa—Carleton):**

1. Le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire du Service canadien des parcs (canaux), projette-t-il de participer avec la Commission de la capitale nationale, la municipalité régionale d'Ottawa—Carleton, le ministère de l'Environnement de l'Ontario et les villes de Gloucester, Ottawa et Nepean à un effort collectif en vue de diminuer le niveau général de pollution et d'améliorer la qualité des eaux de la rivière Rideau?

2. Dans le cadre de sa nouvelle politique nationale de gestion des eaux et en collaboration avec les autres paliers de gouvernement intéressés, le ministère de l'Environnement peut-il débloquent des fonds pour qu'on puisse découvrir les sources des pollutions dans la rivière Rideau et apporter les correctifs nécessaires?

**Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** 1. Le Service canadien des parcs travaille de concert avec tous les niveaux de gouvernement dans le but d'améliorer la qualité des eaux du canal Rideau et des autres canaux du système de canaux historiques. Cependant, le contrôle de la pollution et de la qualité des eaux relève en majeure partie du ministère ontarien de l'Environnement, qui travaille de concert avec les municipalités. C'est un rôle permanent du Service canadien des parcs, en collaboration avec d'autres, d'améliorer et de maintenir la qualité des eaux dans le système des canaux historiques par une gestion scrupuleuse du niveau et de l'écoulement de ces dernières.

2. Non. Il n'y a pas de fonds associés avec la politique fédérale relative aux eaux. Toutefois, en vertu de cette politique, le gouvernement fédéral collaborera plus étroitement avec les provinces qu'auparavant pour la mise en oeuvre de ses programmes de surveillance continue de la qualité des eaux de sorte que les responsabilités respectives des deux ordres de gouvernement soient clairement définies. Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario poursuivent leurs négociations en vue de conclure une entente fédérale-provinciale visant la surveillance continue de la qualité des eaux.

#### LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

Question n° 381—**Mme Copps:**